



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Date de convocation

22/05/2024

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. DOMBRET Christian
M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Date d'affichage

22/05/2024

Absent(s) : M. COLIN Jean-Yves
Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

M. LHENRY Gérald
M. LAURENT Jean Baptiste

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

Secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

et publication du :

.../.../....

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024/301

Objet : Attribution du marché de l'Eglise Saint Martin tranche 2 (travaux de réfection des façades)

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres des travaux de réfection des façades - enduits prévus à l'Eglise ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise Saint Martin de Pange, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion des marchés correspondants.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées par MATEC (Assistance à maîtrise d'ouvrage) et il s'avère que les offres suivantes sont **économiquement les plus avantageuses** au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

Entreprise 1 : CHANZY PARDOUX pour un montant de 284 588.10€

Entreprise 2 : BATI CLAIR pour un montant de 245 000€

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide :

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

pour un montant de 245 000€ HT

ID : 057-215705336-20240527-2024301-DE

S²LOW

1. D'attribuer le marché du Lot N° 1 à la société BATI CLAIR
2. D'autoriser le Maire à signer le marché avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.
3. De demander une participation à la commune de Colligny-Maizery et auprès du Conseil de Fabrique, comme convenu.

VOTE : à la majorité Lionel ZABRESCAK était sorti au moment du vote

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

22/05/2024

Date d'affichage

22/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. DOMBRET Christian
M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP

Absent(s) : M. COLIN Jean-Yves

Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

M. LHENRY Gérald

M. LAURENT Jean Baptiste

Secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024/302

Objet : Convention Delta aménagement

Vu les travaux de construction du lotissement "Le Potager du Château",
Vu l'intégration au permis d'aménager de deux parcelles communales destinées à un projet d'équipement,
Vu la convention de participation proposée par Delta Aménagement,

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide :

Point retiré de l'ordre du jour

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire

Le Secrétaire de séance,





Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 057-215705336-20240527-2024303-DE

S²LO

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

22/05/2024

Date d'affichage

22/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRECAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. DOMBRET Christian
M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP

Absent(s) :

M. COLIN Jean-Yves

Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

M. LHENRY Gérald

M. LAURENT Jean Baptiste

Secrétaire de séance :

Mme GILBERT Stéphanie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024/303

Objet : Prémption terrains Lang

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, R213-4 et suivants, R211-1 et suivants, et L300-1;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/05/2020 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de Pange

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Considérant que la commune est dotée d'un droit de préemption urbain simple sur le terrain situé rue de Metz à Pange, cadastré section 10 parcelle 11, d'une superficie totale de 18ha 02a et 08ca, et section 10 parcelle 58, d'une superficie totale de 1ha 10a et 70ca appartenant à LANG ;

Considérant qu'il a été porté à la connaissance de la commune que Monsieur LANG projetait de vendre un terrain de 23 174m²

Considérant que ce terrain présente un intérêt pour la commune en raison de la construction du lotissement « les terrasses du Château »

Le Maire entendu,

Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Décide :

De ne pas exercer son droit de préemption

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le



ID : 057-215705336-20240527-2024303-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRECAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Date de convocation

22/05/2024

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. DOMBRET Christian
M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP

Date d'affichage

22/05/2024

Absent(s) : M. COLIN Jean-Yves

Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

M. LHENRY Gérald

M. LAURENT Jean Baptiste

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

et publication du :

.././....

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024/304

Objet : Convention Pange 57

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 222-4 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 521-1 et suivants ;

Vu la convention proposée par la société SCCV Pange 57

Considérant la viabilisation du lotissement "les terrasses du château"

Considérant la convention existante entre le syndicat des eaux SEBVF et la commune de Pange

Considérant que ces travaux sont au préalable à la réalisation des viabilités du lotissement
« les terrasses du château »

**Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide :**

Article 1 : d'approuver la convention proposée par la SCCV Pange 57

Article 2 : Le montant des travaux est estimé à 22 774.86 euros.

Article 3 : Le financement des travaux sera assuré par la Commune :

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 057-215705336-20240527-2024304-DE



Article 4 : Le maire est habilité à signer tous les actes nécessaires à la réalisation des travaux.

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. MARCOT Alain, , Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Date de convocation

22/05/2024

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. DOMBRET Christian
M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP

Date d'affichage

22/05/2024

Absent(s) : M. COLIN Jean-Yves
Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

M. LHENRY Gérald
M. LAURENT Jean Baptiste

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

Secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

et publication du :

..J.J....

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024/305
Objet : Subvention exceptionnelle

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2024/202 du budget primitif en date du 05 avril 2024,
Considérant que l'association Pange et des Monts mène des actions d'intérêt général dans le domaine de "Pange en fête",
Considérant que l'association propose de faire intervenir un groupe musical afin d'animer la soirée guinguette qui se tiendra le samedi 15 juin prochain,
Considérant qu'il est nécessaire de soutenir l'association afin qu'elle puisse poursuivre ses activités,

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
DECIDE

Article 1 :

Une subvention exceptionnelle d'un montant de **300** euros est attribuée à l'association Pange et des Monts

Article 2 :

Cette subvention est destinée à financer le groupe musical.

Article 3 :

L'association Pange et des Monts devra fournir à la Commune les pièces justificatives nécessaires au contrôle de l'utilisation de la subvention.

Article 4 :

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire

Le Secrétaire de séance,

